

SAINT-AUBIN

*Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils unique,
afin que quiconque croit en lui ne périsse pas,
mais qu'il ait la vie éternelle.*
Jean 3:16

*Dieu est pour nous un refuge et un appui,
un secours qui ne manque jamais dans la détresse.*
Psaume 46:2

Madame Andrée Dean-Bersot et son compagnon Raymond Menoud, à Morges
ses enfants Marc et Isabelle Bathélémy, David et Choï Jenni
ses petits-enfants Andy, Shauna, Jonathan et Shane
Madame et Monsieur Anne-Evelyne et Pierre Marmillod-Bersot, à La Tour-de-Peilz,
leurs enfants Serge-Emmanuel Marmillod, Sylvane et René Guerra
leurs petits-enfants Paulette, Clément et Batiste
Monsieur et Madame Michel et Noëlle Bersot-Vittet, à Lully
leurs enfants Antonin et Véronique Bersot, Lionel Bersot, Vincent et Stefanie Bersot
leurs petits-enfants Ilona, Nils et Noah,
Madame Rébecca Veillard-Bersot, à St-Aubin
ses enfants Michaël et Marjolijn Veillard, Joëlle et Stéphane Chapuis,
ses petits-enfants Nolan, Ruben, Lara et Margaux,
Madame et Monsieur Esther et Philippe Horisberger-Bersot, à Pontenet
leurs enfants Sébastien, Tamara,
la famille de feu Hans Müller, à Zürich
ainsi que les familles parentes, alliées, amies et les membres de son église ont la tristesse de faire part du décès de

Madame Heidy BERSOT-MÜLLER

leur maman, grand-maman, arrière-grand-maman, tante, grand-tante et amie, enlevée à leur tendre affection dans sa 91^{ème} année.

St-Aubin, le 10 janvier 2015

La cérémonie funéraire sera célébrée, le mercredi 14 janvier, à 9 heures, au Centre funéraire de Beauregard, à Neuchâtel.

Domicile de la famille : Rébecca Veillard, Avenue de Neuchâtel 20, 2024 St-Aubin.

La famille remercie chaleureusement tout le personnel du Home de Chantevent, à Fressens, qui s'est occupé de Maman avec tellement de gentillesse et d'affection.

Les personnes désirant honorer sa mémoire peuvent envoyer des fleurs au Pavillon du Cimetière de Beauregard, à Neuchâtel, ou penser à l'œuvre: Chrétiens amis d'Israël, à Chavornay, compte postal 10-725-4 de la BCV, à Lausanne avec la mention « décès Heidy Bersot ».

Le présent avis tient lieu de faire-part.